



COVID-19

Conférence téléphonique avec le Secrétaire d'État 29 avril

Solidaires est une nouvelle fois intervenu lors de cette téléconférence pour rappeler au ministre qu'il est indispensable que les agent-es de la fonction publique bénéficient de toutes les mesures de protection nécessaires à leur santé et sécurité dans la période actuelle mais bien entendu dans la période qui va courir à partir du 11 mai. Il est indispensable que la sécurité des agent-es soient au cœur des préoccupations et qu'aucun risque ne soit pris.

Une nouvelle fois, il a malheureusement fallu revenir sur le manque de matériel de protection qui existe dans de nombreux services malgré le fait que l'épidémie est présente depuis de nombreuses semaines. Pour **Solidaires** il est indispensable que dans la période qui s'ouvre, aucune décision ne soit prise sans prendre en premier lieu en compte la sécurité des agent-es et des usager-es qui fréquentent les services publics. Cela est le cas bien entendu sur les missions accomplies comme l'accueil du public par exemple.

Au-delà du dialogue social qui sera mené au sein des ministères pour mettre en

œuvre le plan de déconfinement, il faut que de nombreux sujets fassent l'objet d'orientations au niveau fonction publique afin d'éviter toute interprétation qui pourrait être discordante ou des dérives qui mettraient en danger les agent-es.

Pour **Solidaires**, tou-tes les agent-es doivent disposer de tout le matériel de protection type masques (non périmés !), gel, surblouses... Les plans de reprise d'activité doivent être réalisés dans l'ensemble des services afin que soient déterminés les services (et donc les agent-es) devant reprendre le travail en présentiel, dans quelles conditions (notamment d'aménagements et nettoyage des locaux...) Il ne sera en aucun cas possible de faire les choses à peu près. Il est indispensable de prendre en compte de nombreuses questions notamment concernant les personnels fragiles, celles et ceux ne résidant pas dans la même région ou département que leur lieu de travail... Ces questions déjà posées n'ont toujours pas de réponse.

Pour **Solidaires**, il est nécessaire que les DUERP soient mis à jour afin que le risque

Covid 19 soit inscrit pour que l'ensemble des mesures à prendre soient examinées pour supprimer le risque dans le cadre du travail. Il est également nécessaire que l'imputabilité au service soit reconnue pour tou-tes les agent-es, quels que soient le secteur, ayant contracté la maladie dans le cadre du travail.

Solidaires a rappelé par ailleurs son opposition à l'ordonnance sur les congés

imposés et les difficultés que cela entraîne au-delà de l'injustice et questionné à nouveau Olivier Dussopt sur les ASA pour garde d'enfants à partir de juin.

Enfin, **Solidaires** a de nouveau insisté sur le fait que l'agenda social ne pouvait pas se tenir comme si de rien n'était. Et qu'il était indispensable de reprendre les choses sur des orientations totalement différentes.

LES REPONSES DU SECRETAIRE D'ETAT

TEXTES :

Le Conseil d'état a examiné les textes relatifs au handicap.

Le décret sur le télétravail devrait sortir puisque désormais signé par tous les ministères.

Le décret sur les primes FPE et FPT est validé en interministériel mais pas encore signé et validé. Les décrets pour la FPH ont été finalisés en version projet en début semaine. Olivier Dussopt a indiqué vouloir leur publication de manière concomitante. Une nouvelle fois donc, cafouillage...le texte devait être transmis aux organisations syndicales... Il le sera peut-être ou pas... sans que l'on sache vraiment quand...

L'arrêté ministériel pour dé plafonner les CET sera signé par O.Dussopt, G.Darmanin et N.Belloubet avant le 11 mai. Il portera les stocks de jour en CET de 60 à 70 et le flux annuel de 10 à 20

TITULARISATION

Une note sera transmise par écrit.

Pour la FPE : peu de souci pas de texte réglementaire. La titularisation interviendra à la date prévue sauf si la période de stage est négative ou a été trop raccourcie pour cause de la période

d'urgence sanitaire. Il y aura dans ce cas une prolongation de stage.

Pour la FPT, il y aura décret. Il permettra de titulariser les agent-es qui ont besoin d'une formation. Y sera cependant assortie une condition suspensive : que formation obligatoire intervienne avant juin 2021.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers professionnels, les policiers municipaux c'est en train d'être vu avec le CNFPT

Durée de 4 mois prévue entre deux CDD

Olivier Dussopt va proposer que ça soit intégré dans la loi urgence 2 qui va être présentée rapidement pour que les agents ne soient pas pénalisés dans l'accès au CDI dans le cas où la durée entre deux CDD aurait été de plus de 4 mois.

PLANS DE REPRISE D'ACTIVITE

Ils sont élaborés par les directions puis les ministères et feront l'objet d'un passage en revue par les cabinets du Premier Ministre et de la Fonction Publique. Il sera veillé à la cohérence. Si des problèmes persistent il y aura des précisions mais ça ne devrait pas être le cas selon Olivier Dussopt. MASQUES

Les modalités suivantes ont été arrêtées : La FPH s'organise seule.

Dans la FPT, les collectivités s'organisent pour distribuer les masques aux agent-es.

Dans la FPE, il existe deux processus de distribution des masques. La doctrine du Secrétariat Général à la Défense Nationale continue de s'appliquer. Elle détermine les personnels prioritaires.

Selon Olivier Dussopt, il y a désormais des masques en nombre suffisant pour qu'ils soient distribués partout. C'est le Ministère de l'Intérieur qui va organiser la distribution sauf pour le ministère de l'Education Nationale qui va assurer sa propre distribution en interne des masques.

Le stock supposément nécessaire au niveau de l'Etat doit répondre à deux objectifs :

L'approvisionnement des agent-es prioritaires si on manquait de masques

Pour la grande partie des agent-es, il y aura des masques grand public certifiés.

A noter cette précision d'Olivier Dussopt sur le prix des masques... Selon lui, le tarif des masques lavables est moins cher que celui des masques jetables... C'est oublier bien vite notamment les réserves sur l'efficacité des masques tissus notamment par rapport aux masques FFP2 dont chacun-e connaît l'efficacité.

Selon Olivier Dussopt, seront probablement également utilisés des masques jetables mais qui auront des dates de péremption dépassées...

Une nouvelle fois, Olivier Dussopt a indiqué que la Direction Générale de la santé assure de leur efficacité.

Pour **Solidaires**, une date de péremption a une utilité. Toujours. Toute chose dont la date est dépassée perd ou risque de perdre de son efficacité ou de ses qualités.

Une nouvelle fois, il n'est pas admissible de prendre des risques avec la santé des agent-es.

Tou-tes les agent-es pourront faire la demande de masques même s'ils ou elles sont dans des services dans lesquels leur port n'est pas recommandé. Il s'agit bien là également de se poser la question de comment vont être déterminés les services dans lesquels il faut ou non porter un masque.

FORFAIT MOBILITE

On va accélérer la mise en œuvre du forfait mobilité durable au 11 mai.

MALADIE PROFESSIONNELLE

Le travail continue sur le sujet, le dossier n'est pas clôturé. Olivier Dussopt a indiqué entendre les demandes mais à ce stade seul l'engagement du Ministère de la santé sera soutenu.

AGENDA SOCIAL

Il va être tenu compte des modalités de reprise. Si c'est juste pour retarder la mise en place des textes issus de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, il n'y aura pas l'assentiment du ministre. Tout devra entrer en vigueur dans les temps. Très clairement, ce point va être au-delà de problématique. Il n'est absolument pas envisageable de reprendre les discussions

CONGES BONIFIES

A ce stade et après retour des employeurs territoriaux hier et en lien également avec l'APHP, tout va dépendre des conditions sanitaires et du fait qu'il y ait ou non des avions.

On s'orienterait (mais pas arbitré à ce stade) vers le fait que les agent-es pourraient faire valoir leurs droits l'an prochain ou celui d'après. Mais il faudra faire attention car certains services pourraient avoir beaucoup d'agent-es concerné-es en même temps avec le risque (toujours le même risque affiché

par le gouvernement...) de désorganisation des services.

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

ASA pour gardes d'enfants :

A partir du 2 juin, dans le secteur privé, les salarié-es qui voudraient bénéficier du chômage partiel devront fournir une attestation de non possibilité d'accueil d'enfants dans un établissement. Un système équivalent va être mis en place pour le secteur public.

Lorsque les agent-es publics feront le choix de ne pas mettre leurs enfants à l'école, ils et elles devront alors prendre des congés. Il sera fait en sorte qu'il y ait un document diffusable par les écoles aux parents.

Lorsque l'accueil des enfants ne sera pas possible dans un établissement, les agent-es pourront être placés-es en ASA.

Ce n'est donc pas un choix qui est laissé aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école puisqu'il ne leur est pas donné la possibilité d'être en ASA...

ASA entre 11 mai et 1^{er} juin : des discussions sont en cours en fonction de l'évolution du déconfinement et de

l'ouverture des écoles pour savoir ce qu'il en sera exactement sur les ASA et/ou la prise de congés.

En ce qui concerne les personnes fragiles, elles pourront être écartées du travail en présentiel tant que la doctrine sanitaire le demande. IL leur est donc d'abord proposé le télétravail et lorsque cela n'est pas possible, ils et elles peuvent être placés-es en ASA.

CONCOURS D'ACCES AUX IRA

Sous réserve de l'évolution sanitaire, le concours sera programmé le 11 juin avec des oraux en juillet, pour maintenir le rythme de formation par deux sessions par an car cela correspond aux besoins.

TESTS

Si l'agent-e a des symptômes, il ou elle sera testé-e et isolé-e si positif. Le test sera prescrit par un médecin. Il sera par ailleurs mis en place des brigades de remontées de chaînes de contact.

Sur les tests de sérologie, il n'y a pas de doctrine arrêtée.

